



LYCÉENS ET FUTURS LYCÉENS PROFESSIONNELS

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

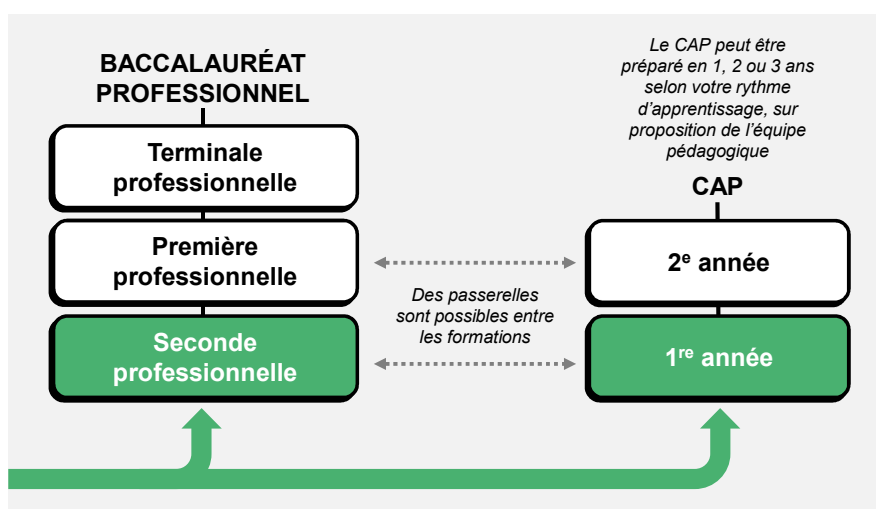
Direction générale de l'enseignement
scolaire (DGESCO)
Mai 2024

**LYCÉE PRO
PLUS PROCHE
DE MON
AVENIR**

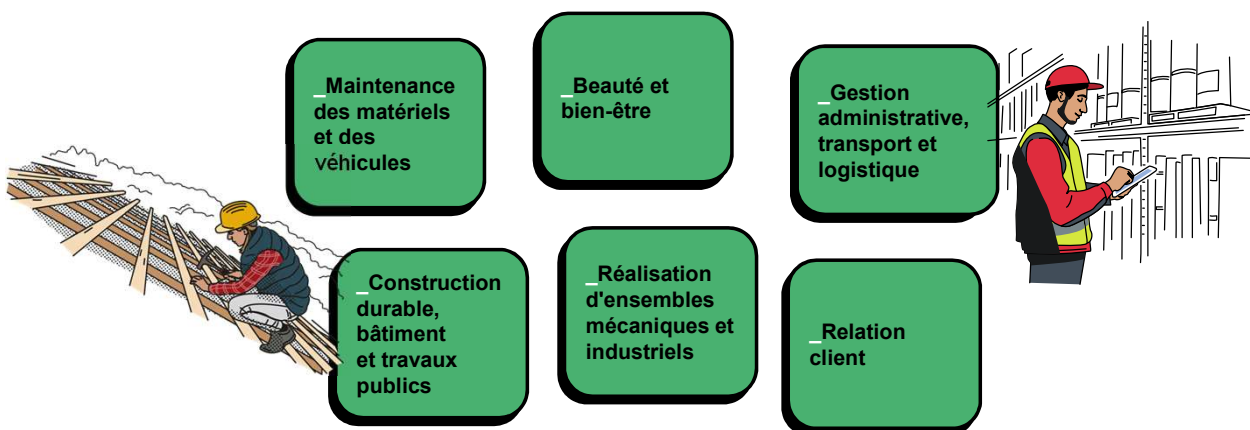
**LYCÉE PRO
PLUS PROCHE
DE MON
AVENIR**

On entre au lycée pro **après la 3^e** :

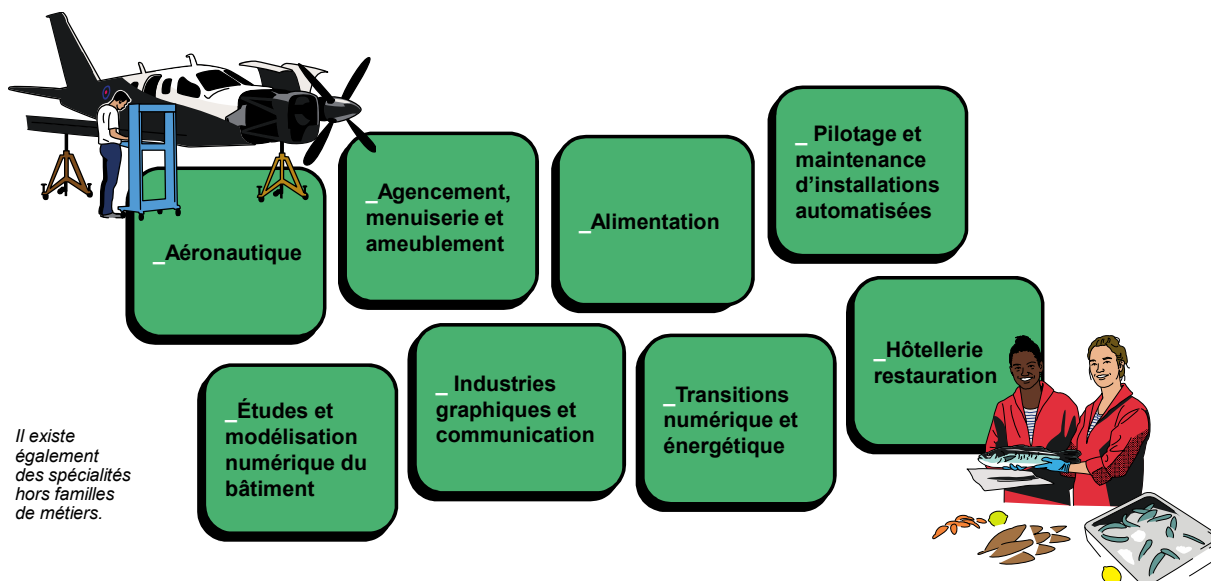
- soit en **1^{re} année de CAP**
- soit en **seconde professionnelle**



La classe de seconde professionnelle est organisée en **familles de métiers**, qui regroupent chacune entre **2 et 10 spécialités de baccalauréat**.



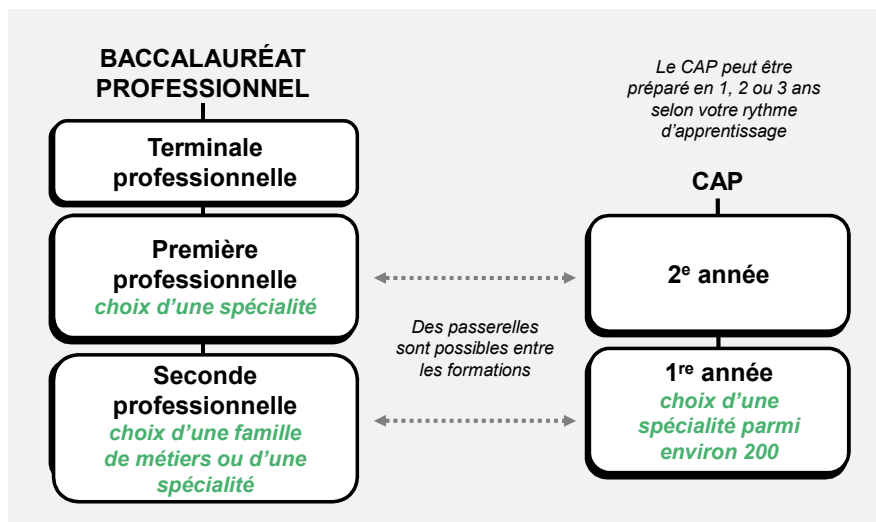
3



4

Vous pouvez choisir de suivre toute votre formation ou une partie de votre formation sous **contrat d'apprentissage**.

Vous pouvez aussi partir vous former **à l'étranger** à n'importe quel moment de votre cursus, dans une entreprise et/ou un établissement de formation professionnelle.



5

Vous suivez des enseignements généraux, qui sont indispensables pour une insertion professionnelle réussie :

- Français
- Histoire-géographie et éducation morale et civique
- Mathématiques-sciences
- Langues vivantes
- Arts appliqués et culture artistique
- EPS



En début de seconde, comme en début de 1^{re} année de CAP, vous passez **des tests de positionnement en français et en mathématiques**.

Ils permettent de mettre en place des séances de français et de mathématiques **en petits groupes** en fonction de vos besoins.

Vous pouvez aussi avoir des heures de français et de mathématiques **en co-intervention** entre vos professeurs de français ou de mathématiques et vos professeurs d'enseignements professionnels.

6

Vous suivez aussi des enseignements professionnels, qui sont liés à la spécialité que vous avez choisie.

Les stages, qu'on appelle périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), font partie de la formation dès la 1^{re} année au lycée professionnel. Ils permettent d'acquérir des compétences et savoirs en entreprise et sont des occasions privilégiées de préciser votre projet professionnel.

Sur le cycle de formation :

- **12 à 14 semaines en CAP**
- **20 à 26 semaines en baccalauréat professionnel**

Depuis septembre 2023, **chaque semaine de stage est gratifiée** par l'État entre 50 et 100 euros par semaine, en fonction de votre année de formation.



7



Des heures d'accompagnement par l'équipe éducative sont prévues pour vous aider à construire vos choix d'orientation tout au long du lycée.

- **Des heures d'accompagnement personnalisé en CAP**
- **Des heures de soutien au parcours en bac professionnel**

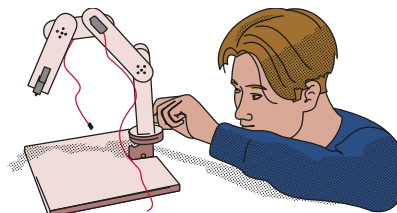
Vous pouvez aussi être accompagné par un **mentor**, c'est-à-dire un adulte bénévole expérimenté.

8

Des heures de projet ou de réalisation d'un chef-d'œuvre font également partie de votre emploi du temps.

- Chef-d'œuvre en CAP
- Projet en bac professionnel

Le chef-d'œuvre et le projet sont des réalisations concrètes qui marquent un aboutissement de vos talents et compétences dans votre spécialité. Ils peuvent être réalisés de manière individuelle ou collective avec le concours des professeurs. Ils sont évalués à l'examen.

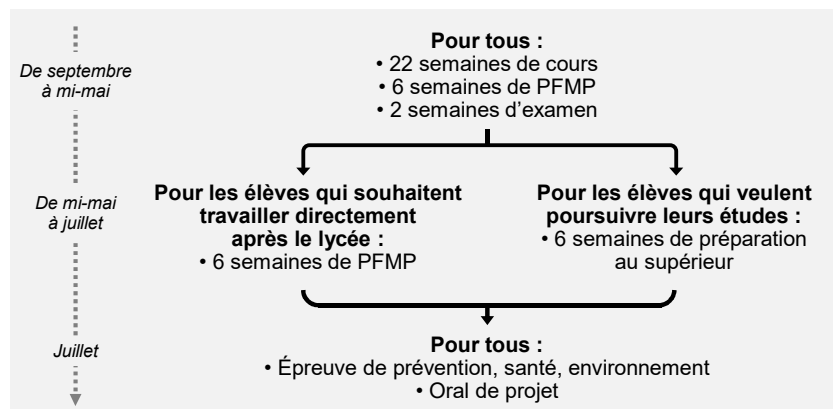


Enfin, en dehors des heures d'enseignement, votre lycée peut vous proposer certaines **activités optionnelles** comme source d'ouverture et d'épanouissement : ateliers artistiques, codage, éducation financière, pratique d'une langue étrangère, entrepreneuriat, etc.

9

En fin d'année de terminale, vous êtes préparé à votre projet post-bac pendant 6 semaines :

- soit pour **une insertion professionnelle**
- soit pour **une poursuite d'études**



Les deux parcours vous sont présentés en début d'année de terminale et vous continuez à réfléchir à votre projet professionnel, notamment lors des heures de soutien au parcours.

Une fiche de dialogue avec le lycée vous permet à vous et votre famille d'exprimer un premier souhait de parcours et permet au conseil de classe de vous faire des recommandations.

L'inscription dans l'un ou l'autre parcours se fait au terme d'un entretien à l'issue du dernier conseil de classe précédant le parcours.

10

Toute une équipe vous accompagne pendant votre parcours de lycéen.

- **Vos professeurs et l'équipe éducative** du lycée
- **Le bureau des entreprises du lycée**
Il constitue le point d'entrée dans l'établissement pour chaque entreprise du territoire. Il vous accompagne toute l'année dans vos temps de stage et d'alternance et facilite la participation des professionnels aux activités du lycée.
- **Vos tuteurs en entreprise** pendant vos stages
- **Les équipes de France Travail et de la mission locale**
Lors de votre dernière année, ils animent des ateliers AvenirPro pour vous guider dans vos recherches d'opportunités d'emploi, la valorisation de vos compétences et votre compréhension des attentes des employeurs.



11

En cas de besoin, des dispositifs spécifiques sont mis en place par le lycée pour vous soutenir.

- **Tous droits ouverts** pour éviter le décrochage pendant le lycée.
- **Ambition emploi** pour vous accompagner vers l'emploi ou la poursuite d'études si vous n'avez pas de solution après le lycée.



12



Vous souhaitez **poursuivre vos études après le lycée** ?

- **Après votre CAP**, vous pouvez faire :
 - un bac professionnel
 - un certificat de spécialisation d'un an
 - un autre CAP en un an
 - etc.
- **Après votre bac professionnel**, vous pouvez faire :
 - un certificat de spécialisation d'un an (niveau bac)
 - un BTS (niveau bac + 2)
 - etc.

